



Colloque international de Ouagadougou : l'huissier de justice libéral garant de l'Etat de droit

L'UIHJ et l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja) ont organisé des 5 au 7 septembre 2007 au « pays des hommes intègres » à Ouagadougou (Burkina Faso), un colloque international réunissant neuf pays africains et auquel a participé le ministre de la justice du Burkina Faso, Zakalia Koté

Assurer la promotion de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 en Afrique

La visite de la délégation de l'UIHJ, menée par son président, Jacques Isnard, a débuté le 5 septembre par une conférence des présidents des chambres nationales d'huissiers de justice d'Afrique centrale et occidentale.

Après avoir accueilli et souhaité la bienvenue à chacun pour ce 3^e séminaire au Burkina Faso, Jacques Isnard a fait le rapport de son intervention et des débats très intéressants qui venaient d'avoir lieu à La Haye les 30 et 31 août, lors d'un colloque réunissant les chefs des cours suprêmes d'Afrique francophone. Il a invité chaque participant à prendre attache auprès de son autorité de tutelle pour faire connaître la profession d'huissier de justice, la convention de La Haye du 15 novembre 1965 et la nécessité pour leur pays d'y adhérer, indiquant qu'il avait dorénavant pris l'engagement de consacrer trente minutes d'information sur cette convention de La Haye lors de chaque séminaire africain à venir. Un tour de table a été ensuite organisé, permettant à chacun de faire le point sur les derniers événements dans la profession d'huissier de leur pays et d'exprimer leurs attentes par rapport à l'UIHJ.

Des projets d'actes uniformes pour l'Ohada

Jacques Isnard a ensuite indiqué que le projet d'acte uniforme relatif au statut des huissiers de justice en Afrique, adopté à Abidjan, avait été déposé officiellement auprès de Mamadou Dagra, ministre de la justice du Niger, qui préside actuellement le Conseil des ministres de l'Ohada et qu'il était confiant quant à

Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of UIHJ



Pendant la cérémonie d'ouverture — De G. à D. : Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ, Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Zakaria Koté, ministre de la justice du Burkina Faso — During the opening ceremony, from L. to R. : Honoré Aggrey, Permanent Secretary of UIHJ, Yacine Sene, Vice-President of UIHJ, Jacques Isnard, President of UIHJ, Zakaria Koté, Ministry for Justice of Burkina Faso

son adoption. Il a invité les présidents des chambres nationales d'huissiers de justice à en faire la promotion auprès de leurs autorités de tutelle.

Il a indiqué que trois projets de statut uniforme étaient actuellement en préparation : le premier sur le statut des huissiers de justice, le deuxième sur l'exequatur, et le troisième sur la transmission des actes.

S'agissant de l'Institut international de droit judiciaire privé et du droit de l'exécution, il a regretté l'absence de participation d'étudiants du continent africain au concours récemment organisé conjointement par l'UIHJ et l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et il a invité chaque président à s'impliquer davantage pour le concours qui sera organisé l'année prochaine.

Il a par ailleurs fait part de la fusion de l'Institut avec le congé individuel formation (CIF) et la création par l'UIHJ d'un conseil scientifique qui réunira des professeurs de droit du monde entier, souhaitant y associer bien évidemment des professeurs du continent africain.

Jacques Isnard a ensuite évoqué la réforme envisagée de l'Ufohja quant à la désignation de son conseil de direction et des conférenciers, tout en souhaitant associer désormais des magistrats et des professeurs de droit aux prochains séminaires.

Il a ensuite évoqué la prochaine conférence interafricaine de Johannesburg, concrétisation de l'opération Cadat (Cape Town — Dakar — Tunis), qui aura lieu en octobre prochain.

Jacques Isnard a évoqué très brièvement la charte professionnelle présentée en novembre 2004 à Paris qui n'a pas encore été signée par tous les pays

Une partie du public — A part of the public





De G. à D. — From L. to R. : Jean-Michel Rouzaud (France), vice-président de l'ENP — Vice-President of the ENP, Claudine Mogni (Bénin), expert Ufohja — Honoré Aggrey



Réception au ministère de la justice — Meeting at the ministry of Justice



Jacques Isnard, Kokoé Gaba Dos Reis présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo — President of the National Chamber of the judicial officers of Togo

Rue de Ouagadougou — A road in Ouagadougou



ainsi que la proposition de collaboration du Fonds africain de garantie et de coopération économique (Fagace).

Pour terminer, Jacques Isnard a fait le point sur l'extension des membres du continent africain à l'UIHJ (Mauritanie, République centrafricaine, ...).

Il a évoqué le calendrier 2008. Le Gabon a fait acte de candidature pour organiser un séminaire en février et le Togo en juin. Jacques Isnard a rappelé qu'un troisième pays pouvait faire acte de candidature pour septembre.

3^e colloque au pays des hommes intègres

Pour ce 3^e colloque organisé au « pays des hommes intègres » (traduction française de Burkina Faso), le thème principal retenu était « l'huissier de justice libéral garant de l'Etat de droit ».

La délégation de l'UIHJ était menée par Jacques Isnard, président, Jean Michel Rouzaud, vice président de l'ENP et Anne Kérisit, membre de l'UIHJ et experte Ufohja.

Dans son discours d'ouverture, Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso, a salué la présence des personnalités membres des institutions républicaines et du corps judiciaire du Burkina Faso ainsi que celles des délégations du Mali, Togo, Bénin, Tchad, Côte d'Ivoire, Niger, Cameroun, Sénégal et France.

Il a insisté sur l'obligation d'avoir un huissier de justice libéral et indépendant et la nécessité pour sa profession au Burkina Faso de se voir dotée des textes adéquats et des moyens financiers pour pouvoir exercer son ministère dans cette optique, faisant ainsi un appel du pied direct au ministre de la justice présent au sujet des textes que la profession attend toujours.

Il a rappelé que l'huissier de justice aurait ainsi les moyens d'être alors totalement garant de l'Etat de droit et des droits des justiciables.

Il a enfin remercié chaleureusement Jacques Isnard, « l'Africain », de tous les efforts qu'il ne cesse de déployer pour la profession d'huissier dans le monde et en Afrique.

Un colloque au cœur des préoccupations de Blaise Compaoré, président de la République du Burkina Faso

Dans une intervention très attendue, Zakalia Koté, garde des Sceaux, ministre de la justice, a souligné combien le thème central du colloque était au cœur des préoccupations tant de Blaise Compaoré, président de la République, empêché et qu'il représentait ce jour, que du gouvernement auquel il appartenait. Il a rappelé que le Burkina Faso est un Etat de droit, que l'huissier de justice trouve toute sa place dans le contexte politique et économique du pays et qu'il peut être considéré comme le garant de l'Etat de droit parce qu'il bénéficie d'une

Une partie du public — A part of the public





formation de qualité, critère premier d'efficacité. Il a insisté sur le fait qu'il était à l'écoute de cette profession qu'il respectait et qui était un maillon essentiel de la machine judiciaire.

Deux jours d'intenses échanges ont suivi avec la participation de nombreux intervenants :

- Rodrigue Ilboudo, représentant Honorine Méda, directrice des affaires civiles, pénales et du sceau, qui a fait part de son sentiment sur la profession d'huissier au Burkina Faso, constat et attentes ;
- Severin Somda, huissier de justice, président de la Chambre nationale des huissiers du Burkina Faso ;
- Claudine Mogni, huissier de justice (Bénin), experte Ufohja ;
- Firmin Kambou, huissier de justice à Ouahigouya (Burkina Faso), formateur, qui est intervenu sur le thème de la saisie immobilière ;
- Issa Kindo, procureur près le tribunal de grande instance de Ouagadougou, qui est intervenu sur l'exécution en matière pénale et contre l'Etat ;
- Jean-Claude Birika, conseiller à la Cour de cassation, qui a évoqué très brillamment la nullité des actes de procédure ;
- Victor Sanou, huissier de Justice à Bobo-Dosso (Burkina Faso), formateur, qui est intervenu sur la vente forcée des biens meubles et la responsabilité de l'huissier de justice après la vente ;
- Ignace Yerbanga, inspecteur général des Services judiciaires du ministère de la justice, qui s'est appliqué à définir les notions d'éthique et de déontologie dans la profession d'huissier de justice et les sanctions dont celui-ci peut passer, rappelant qu'une chambre nationale forte et structurée était nécessaire en la matière, et plus particulièrement au Burkina Faso, ainsi que le demande la profession elle-même ;
- Anne Kerisit, huissier de justice (France), expert Ufohja ;
- Jean-Michel Rouzard, huissier (France), vice-président de l'ENP ;

À la suite de la conférence, la délégation de l'UIHJ et de l'ENP ainsi que les représentants de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso ont été reçus par le ministre de la Justice, au ministère de la Justice, et à la Cour de cassation. À n'en pas douter, comme en ont témoigné les nombreux médias qui ont couvert l'événement, la venue de l'UIHJ au Burkina Faso et la tenue du colloque aura contribué à renforcer la profession d'huissier de justice au pays des hommes intègres.

De G. à D. : Billy Uttara, président du comité d'organisation, Zakaria Koté, ministre de la justice du Burkina Faso, Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso, Jacques Isnard, président de l'UIHJ — From L. to R. : Billy Uttara, president of the Organizing Committee, Séverin Somda, President of the National Chamber of the Judicial officers of Burkina Faso, Jacques Isnard, President of UIHJ



International Conference in Ouagadougou: the Liberal Judicial Officer as an element of the Rule of Law

The UIHJ and the African Judicial Officers Training Unit (Ufohja) Organized from September 5th to 7th 2007 in the "Country of Honest Men" in Ouagadougou (Burkina Faso), an International Conference Joining Together Nine African Countries and in which Took Part Zakaria Koté, Minister for Justice of Burkina Faso.

Ensuring the Promotion of the Hague Convention of November 15th, 1965 in Africa

The visit of the delegation of the UIHJ, lead by its president, Jacques Isnard, began on September 5th with a conference of the presidents of the national chambers of judicial officers of Central and Western Africa.

After having welcomed each one for this 3rd seminar in Burkina Faso, Jacques Isnard made a report of his allocution and the very interesting debates which had just taken place in the Hague from August 30th and 31st, at the time of a conference bringing together the heads of the Supreme Courts of French-speaking Africa. He invited each participant to get close to their Official Authorities to ensure the promotion of the occupation of judicial officer, The Hague Convention of November 15th 1965 and the need for their country to join it, indicating that he had henceforth undertaken to devote thirty minutes of information on this convention at the time of each African seminar to come.

A round table was then organized, making it possible for each one to give a progress report on the last events in the occupation of judicial officers in their country and to express their expectancies relating to the UIHJ.

Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso - President of the National Chamber of the Judicial officers of Burkina Faso





Réception à la Cour de cassation — Meeting at the Supreme Court

Uniform Acts Projects for Ohada

Jacques Isnard then said that the Uniform Act project relating to the statute of the judicial officers in Africa, voted in Abidjan, had been lodged officially with Mamadou Dagra, the Minister for Justice of Niger who currently chairs the Council of the Ministers for Justice of Ohada and who is confident regarding its adoption. He invited the presidents of the national chambers of judicial officers to ensure its promotion near their Official Authorities.

He indicated that three projects of uniform acts were currently in preparation: the first on the statute of the judicial officers, the second on the exequatur and the third on the transmission of documents.

Regarding the International Institute of Private Legal Law and of enforcement Law, he regretted the absence of participation of students of the African continent in the contest recently organized jointly by the UIHJ and the National school of procedure of Paris (ENP). He invited each president to become more involved in the contest which will be organized next year.

In addition, he announced the merging of the Institute with the Individual Training Leave and the creation by the UIHJ of a scientific council which will bring together law professors of the whole world, obviously including professors of the African continent.

Jacques Isnard then evoked the reform under consideration of Ufohja as for the designation of its board of management and of the lecturers, wishing to associate from now on magistrates and law professors for the next seminars.

He then evoked the next inter African conference which will take place in Johannesburg next October, as it will materialize the Cadat (Cape Town - Dakar - Tunis) operation.

Jacques Isnard very briefly evoked the professional charter presented in November 2004 in Paris which is not yet signed by all the countries as well as the proposal of a collaboration of the African Fund of Guarantee and Economic Cooperation (Fagace).

De G. à D. From L. to R.: M. Keita, Firmin Kamdou (Burkina Faso), Anne Kérisit (France), expert Ufohja



At last, Jacques Isnard gave a progress report on the extension of the members of the African continent to the UIHJ (Mauritania, Central African Republic, etc.).

He evoked the 2008 calendar. Gabon proposed to organize a seminar in February and Togo in June. Jacques Isnard pointed out that a third country could apply for a September conference.

3rd Conference in the Country of Honest Men

For this 3rd conference organized in the "country of honest men" (the English translation of Burkina Faso), the main selected theme was "the liberal judicial officer as an essential part of the Rule of law".

The delegation of the UIHJ was lead out by Jacques Isnard, president, Jean Michel Rouzaud, vice-president of the ENP and Anne Kérisit, member of the UIHJ and Ufohja expert.

In his opening speech, Séverin Somda, president of the National Chamber of the judicial officers of Burkina Faso, greeted the presence of the members of the Republican institutions and the legal body of Burkina Faso like those of the delegations of Mali, Togo, Benin, Chad, Ivory Coast, Niger, Cameroon, Senegal and France.

He insisted on the obligation to have a liberal and independent judicial officer and the need for his profession in Burkina Faso for being equipped with adequate provisions and financial means to be able to exert its ministry accordingly, thus addressing to the present Minister for justice about the provisions awaited by the profession.

He recalled that the judicial officer would thus have the means of being full essential elements of the Rule of law and guarantors of the rights of the citizens.

He finally cordially thanked Jacques Isnard, "the African", for all his efforts for promoting the occupation of judicial officers in the world and in Africa.

A conference in the heart of the concerns of Blaise Compaoré, President of the Republic of Burkina Faso

In a very awaited speech, Zakalia Koté, Minister for Justice, underlined how much the central theme of the conference was in the heart of the concerns so much of Blaise Compaoré, President of the Republic who he represented this day, as of the government to which he belonged. He recalled that Burkina Faso is a State of law, that the judicial officer have their place in the political and economic context of the country and that he can be regarded as the essential element of the Rule of law because he profits from a quality training, which is a proof of his efficiency. He insisted on the fact that he was being attentive to the needs of this profession which he respected and which is an essential link with the court system.

Pendant la conférence des présidents — During the Conference of the Presidents



Two days of intense exchanges followed with the participation of many speakers:

- Rodrigue Ilboudo, representing Honorine Méda, director of the civil cases, penal and of the seal, who shared his feelings on the occupation of judicial officers in Burkina Faso;
- Séverin Somda, judicial officer, President of the National Chamber of judicial officers of Burkina Faso;
- Claudine Mougni, judicial officer (Benin), Ufohja expert;
- Firmin Kambou, judicial officer in Ouahigouya (Burkina Faso), trainer, who intervened on the topic of the seizure of property;
- Issa Kindo, prosecutor at the Supreme Court of Ouagadougou, who intervened on the enforcement in criminal matters and against the State;
- Jean-Claude Birika, adviser at the Supreme Court, who very brilliantly evoked the nullity of the procedural documents;
- Victor Sanou, judicial officer in Sore-Dosso (Burkina Faso), trainer, who intervened on the compulsory sales of movable properties and the liability of the judicial officer after the sale;
- Ignace Yerbanga, general inspector of the Legal services at the Ministry for Justice, who endeavored to define the concepts of ethics and deontology in the occupation of judicial officer and the sanctions attached to his occupation, recalling that a strong and structured national chamber was necessary on the matter, and more particularly of Burkina Faso, as the profession itself required;
- Anne Kerisit, judicial officer (France), Ufohja expert;
- Jean-Michel Rouzaud, usher (France), vice-president of the ENP.

After the conference, the delegation of the UIHJ and of the ENP, as well as the representatives of the National Chamber of judicial officers of Burkina Faso were invited at the ministry of Justice where they met the Ministry for Justice. They also had a meeting at the Supreme Court. For sure, as shown the large coverage of the event by the media, the visit of the UIHJ and of the ENP and the organization of the meeting contributed to the strengthening of the occupation of judicial officers in the "Country of Honest Men".

*Yacine Sene, E. Eldjimbaye, president de la Chambre nationale des huissiers de justice du Tchad
— President of the National Chamber of the judicial officers of Chad*



Projet d'acte uniforme de statut d'huissier de justice

C'est il y a cinq ans que fut décidé, à l'occasion du conseil des présidents des chambres nationales de la zone Ohada qui s'est tenue à Dakar, de lancer un vaste travail de réflexion visant à évaluer l'opportunité de promouvoir un projet de statut uniforme des huissiers de justice pour les pays de la zone Ohada.

Après de longues années d'études et de concertation, les présidents intéressés devaient parvenir en avril 2007, lors du conseil d'Abidjan, à un accord unanime sur le texte d'un statut uniforme.

Ce projet fut transmis au secrétariat de l'Ohada à Yaoundé ainsi qu'à la présidence de l'Ohada (à l'époque le Niger) en vue de le sacrifier par l'adoption d'un acte uniforme.

Las, le texte devait être rejeté par le Conseil des ministres de la justice dans sa séance du 12 décembre 2007 à Niamey.

Pourtant, les arguments développés dans la proposition s'inspiraient largement des dispositions du traité du 17 octobre 1993 qui fixe le cadre de la mise en place, pour les Etats parties à l'Ohada, d'un droit des affaires de nature à favoriser le développement des entreprises et du commerce.

Le projet qui avait été arrêté tenait compte des multiples dispositions qui postulent pour un renforcement de la sécurité juridique, pour le développement des activités économiques et pour l'encouragement à l'investissement.

Le projet de statut s'aligne encore sur un certain nombre de dispositifs relatifs notamment à l'efficacité dans l'exécution des décisions de justice, à la sécurité juridique, au recouvrement des créances et à la formation des auxiliaires de justice (preamble du traité), cette dernière étant d'ailleurs engagée depuis longtemps (dix ans maintenant) avec l'Ufohja dont il convient de rappeler que le séminaire de Lomé des 9 au 11 avril 2008 constituait la 26^e session.

En outre, la perspective, à côté de l'acte uniforme des procédures d'exécution du 1^{er} octobre 1998, de disposer d'un corps d'huissiers de justice exerçant de manière uniforme de Dakar à Brazzaville n'était-elle pas de nature à promouvoir le traité unificateur de l'Ohada et de surcroît à constituer un élément significatif en faveur de la sécurité juridique ?

L'incompréhension des huissiers de justice dans la décision de rejet du Conseil des ministres est d'autant plus vive que cette posture est fondée sur la « non-conformité du projet de statut avec le traité de l'Ohada » ce qui est, nous venons de le voir, totalement infondé.

En toute hypothèse, la conférence de Lomé a bien marqué la détermination des présidents à ne pas en rester là et à reprendre leur bâton de pèlerin pour, sans doute, mieux expliquer leur initiative, et faire réexaminer la demande très prochainement.